

Séance du conseil communal du 31 janvier 2009

Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absent et excusé:

François Ries (DP), conseiller.

01. Informations au conseil communal.

02. Approbation d'un avenant à la convention 2008 de la Maison Relais pour Enfants.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un avenant à la convention 2008 signée en date du 23 décembre 2008 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et l'asbl Päiperlek choisi comme organisme gestionnaire de la Maison Relais pour Enfants.

03. Approbation de la convention 2009 de la Maison Relais pour Enfants.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention 2009 signée en date du 23 décembre 2008 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et l'asbl Päiperlek choisi comme organisme gestionnaire de la Maison Relais pour Enfants.

04. Fixation des indemnités revenant à l'agent chargé du recensement général du bétail du 1^{er} décembre 2008.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à l'agent chargé du recensement général du bétail du 1^{er} décembre 2008 une indemnité de 3,7109.-€ par feuille collectée et de 1,2409.-€ par feuille pour le contrôle.

05. Fixation du nombre des emplois des différentes fonctions du cadre fermé.

Le conseil communal décide avec neuf voix contre une de fixer le nombre des emplois des différentes fonctions du cadre fermé prévu pour les diverses carrières.

06. Démission et nomination d'un membre d'une commission consultative.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Claude Kremer comme membre de la commission de la sécurité et de la circulation et de nommer Constant Kiffer comme nouveau membre de ladite commission.

07. Fixation des indemnités revenant aux médiateurs assurant le service de médiation.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité horaire revenant aux médiateurs assurant le service de médiation à 6,2057.-€/heure au NI 100. En application des dispositions du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2000 portant fixation de l'indemnité kilométrique pour les voitures utilisées pour voyages de service, cette indemnité kilométrique est fixée à 0,40.-€ pour les déplacements du lieu d'affectation, respectivement du domicile en cas d'une distance plus courte, à Junglinster.

08. Demandes de subsides.

- a. Attendu que le DT Guedber-Lënster a omis d'indiquer le nombre d'heures d'entraînement pour la jeunesse dans le formulaire pour l'attribution des subsides et en tenant compte de ces heures le club aurait droit à un subside de 2.995.-€ au lieu de 1.563.-€ qui lui a été attribué par décision du conseil communal du 20 décembre 2008, le conseil communal décide à l'unanimité et à titre exceptionnel d'allouer un subside supplémentaire de 1.432.-€ au DT Guedber-Lënster.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer un subside de 140.-€ à l'a.s.b.l. « Treffpunkt ADHS ».
- c. Le conseil communal décide avec neuf voix et une abstention d'allouer un subside de 140.-€ à l'association « Les Amis du Livre asbl » pour l'organisation de la journée du livre le 5 juillet 2009 à Bourglinster.

09. Fixation d'une taxe à percevoir sur le produit brut réalisé lors de la vente d'objets d'art dans le cadre d'une exposition au Centre Culturel « Am Duerf » à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer une taxe de 15% sur la vente des œuvres exposées (d'après les prix de vente des œuvres obligatoirement affichés) au Centre Culturel « Am Duerf » à Junglinster.

10. Projet et devis concernant le renouvellement partiel du réseau local en eau potable à Graulinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'exécution avec devis estimatif d'un montant total de 288.500.-€ concernant le renouvellement de la conduite d'eau dans la rue des romains et la route d'Echternach à Graulinster.

11. Projet et devis concernant la pose d'une conduite d'adduction d'eau reliant le réservoir de Graulinster au réseau local de Beidweiler.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'exécution avec devis estimatif d'un montant total de 384.000.-€ concernant la pose d'une conduite d'adduction d'eau reliant le réservoir de Graulinster au réseau local de Beidweiler.

12. Devis concernant l'installation d'une cuisine de production au centre scolaire de Gonderange.

Le conseil communal décide avec huit voix contre une et une abstention d'approuver le devis au montant de 146.521,50.-€ concernant l'installation d'une cuisine de production au centre scolaire de Gonderange.

13. Devis estimatif des travaux et actions à réaliser dans le cadre des projets de mise en œuvre de la cartographie des biotopes en 2009.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un devis d'un montant de 35.644,81.-€ relatif à la réalisation des travaux suivants:

- Plantation et entretien des vergers, plantation de haies: 19.593,11.-€;
- Gestion et entretien des haies, cadastre des haies et arbres solitaires: 5.300,99.-€;
- Entretien du sentier nature: 1.076,55.-€;
- Gestion du terrain communal dans la future zone protégée Weimericht: 6.612,36.-€;
- Information et sensibilisation: 3.061,80.-€.

14. Décompte de travaux extraordinaires.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le décompte concernant les travaux de construction d'une école préscolaire à Junglinster, au lieu-dit « an der Loupescht » au montant de 9.109.856,29.-€.

15. Modification du règlement de la circulation.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la modification suivante du règlement de circulation modifié du 11 juillet 1997:

Chapitre II Dispositions Particulières

Graulinster (à ajouter)

Grevenmacher (rue de)

4/5 E, 19 Arrêt bus (ramassage scolaire) Côté gauche de la rue en direction de Beidweiler, à hauteur de l'intersection avec l'ancienne route d'Echternach.

16. Confirmation de deux règlements d'urgence concernant la circulation routière.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal en date du 16 janvier 2009 concernant la réglementation de la circulation routière:

a. à Godbrange, rue de Heffingen, comme suit:

Depuis le vendredi, 16 janvier 2009 à 8:00 heures la circulation de tous les usagers dans la rue de Heffingen à Godbrange est réglée par des signaux colorés lumineux depuis l'entrée du village jusqu'à hauteur de la maison numéro 3.

b. dans la rue Rham à Junglinster, comme suit:

Depuis le lundi 19 janvier 2009 la circulation est réglée de la façon suivante pendant les travaux de réaménagement de la rue Rham à Junglinster:

- L'accès à la rue Rham est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, depuis le carrefour avec la rue Lauterbour jusqu'au carrefour avec la rue de Bourglinster;
- Les riverains et leurs fournisseurs ainsi que l'autobus de ligne n'ont uniquement accès à la rue Rham sur le tronçon précité par la direction opposée.

17. Dénomination d'une rue à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer la nouvelle rue reliant le lycée de Junglinster à la nouvelle route de contournement « rue Victor Ferrant ».

18. Divers.

19. Questions au collège échevinal.

20. Demande d'une institutrice en vue d'assumer un service à temps partiel.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un service à temps partiel correspondant à soixante-quinze pour cent d'une tâche complète à Géraldine Neuens-Larère à partir de l'année scolaire 2009/2010.